EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Accord.

FAIT à Ottawa, le septième jour de juin 1993, en langues française, anglaise et roumaine, les trois versions faisant également foi.

POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

J.R. Anderson

Amiral Chef d'État-major de la Défense POUR LE GOUVERNEMENT DE LA ROUMANIE

scioblina

Dumitru Cioflina Lieutenant-général Secrétaire d'État et Chef de l'État-major général